

## Le mot du maire

L'heure de la rentrée a sonné. Cette année, tous les enfants de maternelle ont pu découvrir le nouveau pôle scolaire de Boult sur Suippe. Des locaux neufs et spacieux qui leur permettront, je l'espère, une bonne réussite scolaire.

Un nouvel adjoint est désormais présent à mes côtés. Je souhaite la bienvenue à Jérôme dans ses nouvelles fonctions

D'une droiture et d'un dévouement exceptionnels, M. FORTIER saura au mieux s'investir pour le bien de tous. Certains conseillers feraient mieux d'en faire autant plutôt que de tout faire pour nous empêcher de travailler sereinement. La simple lecture du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre vous permettra de mieux comprendre mon exaspération à l'égard de ces personnes.

Je vous donne rendez-vous le 19 septembre pour la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice, moment convivial, qui je l'espère sera apprécié de tous.

Bonne rentrée à tous





La toute nouvelle école maternelle a ouvert ses portes à l'occasion de cette rentrée.



## Agenda

**19/20 septembre :** Fête patronale

**2 octobre :** Marché gourmand et marché des créateurs de 15h à 19h

**2 octobre à 20h30 :** Assemblée générale de l'association des parents d'élèves

**10 octobre :** l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Boult-sur-Suippe organise un parcours-découverte du patrimoine du village.

**17 octobre et 7 novembre :** Réunions de quartiers

**23/24 octobre :** Bourse à la puériculture et aux vêtements.

**27/28/29 octobre :** séances de cinéma gratuites à la salle des fêtes.

**11 novembre 11h :** commémorations de la première guerre mondiale

## État civil

#### **Naissances**

Zoé PAULUS née le 6 août 2015 Léana Tatiana VIDAL-FACAL née le 04/09/2015 Eléna Dominique Pascale SORIAT née le 05/09/2015

# **Informations pratiques**

## Achat groupé de sapins de Noël

Comme l'année dernière, l'opération commande groupée de sapins de Noël est mise en place.

Si vous souhaitez en commander, il vous suffit de contacter le secrétariat de la mairie pour les modalités.

Les sapins seront à retirer le 5 décembre lors du Marché Gourmand et de la manifestation pour le Téléthon de 15h30 à 19h.

Taille	épicéa	nordmann
100 à 150 cm		16,50 €
150 à 200 cm	10,50 €	27,80 €
200 à 250 cm	15,40	49,40 €
250 à 300 cm	35,20 €	

Date limite de réponse le 21 novembre.

## Cinéma

Devant le succès de notre semaine du cinéma, nous réitérons l'opération pendant les vacances de la Toussaint.

Mardi 27 octobre à 14h, à partir de 5 ans : « **Hôtel Transylvanie** ».

Mercredi 28 octobre à 17h, à partir de 10 ans : « **21 Jump Street** ».

Jeudi 29 octobre à 20h30, familial : « **Un village presque parfait** ».

L'entrée est gratuite et sans réservation préalable, alors venez nombreux et faites circuler l'information.

# Commémorations du 11 novembre

Le rendez-vous est donné aux habitants de Boult sur Suippe à 11h le 11 novembre devant le monument aux morts afin de procéder à la cérémonie de commémoration. Celle-ci sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Puis, nous vous donnons rendez-vous à 15h, de nouveau à la salle des fêtes pour « une aprèsmidi jeux de société intergénérationnelle ». Grands et petits auront le plaisir de jouer ensemble, jusque 17h, autour de jeux fournis par la commune.

## Marché des créateurs

Nous vous l'annoncions, le voilà qui arrive! Le 2 octobre, 1<sup>er</sup> marché des créateurs de Boult sur Suippe de 15h à 19h à la salle des fêtes.

Si vous souhaitez exposer, il reste des places, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

# Réunions de quartiers

Prochainement, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres, une invitation pour les réunions de quartiers qui se dérouleront les 17 octobre (quartiers Nord et Ouest) et 07 novembre (quartiers Sud et Est).

Dès à présent, localisez votre rue sur le site internet de la commune ou dans le hall de la mairie.

#### Travaux de rénovation

Depuis septembre, la commune dispose des anciennes salles de classe. Des travaux de rénovation et d'isolation sont nécessaires. Les artisans du bâtiment qui le souhaitent, sont invités à se faire connaître en mairie afin d'établir un devis.

## Crottes de chiens

La réglementation et le civisme obligeant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines, la commune met à leur disposition gratuitement des CROTINETTES (sacs pour ramasser les déjections canines). Vous pouvez venir chercher les sacs aux horaires d'ouverture de la mairie ou nous contacter au :

- 03.26.03.30.55
- mairie.boultsursuippe@wanadoo.fr

Les sacs vous seront délivrés au trimestre.

# Cours de musique à Boult sur Suippe

A partir de la rentrée, il sera possible de prendre des cours de clavier, guitare ou batterie à Boult sur Suippe dans une salle de la mairie.

N'hésitez pas à contacter les professeurs :

Clavier: Kathy Lavoine au 06.27.38.37.98

**Guitare:** Herbert Vonderheyden au 06.84.31.02.40 **Batterie:** Cyril Cliquennois au 06.60.08.53.85

# Conseil municipal jeunes et enfants

Merci aux nombreuses personnes qu apportent bouchons plastiques, lièges, piles téléphones portables et jeux au marché gourmand.

Le conseil municipal enfants et jeunes est très satisfait du succès de l'opération et a choisi de la poursuivre. Alors n'hésitez pas !

Le conseil municipal enfants rappelle également que les jeunes et enfants peuvent déposer des idées dans une boite présente à la mairie.

## Monde associatif

La municipalité de Boult sur Suippe tient à féliciter deux jeunes brillantes kayakistes bouquines : Margaux MOURLON et Amaurie GUILLERET.

Ces deux jeunes filles ont participé aux championnats de France de Canoë-kayak sur le lac de Gérardmer début juillet. Au terme d'une semaine de compétition réunissant les meilleurs athlètes nationaux, Margaux termine à la 5ème place et Amaurie remporte la médaille de bronze, pour la seconde année consécutive dans leur catégorie. De

magnifiques résultats, fruits d'entraînements et de persévérance!

D'ici la fin d'année, les filles accéderont aux compétitions adultes avec pour objectif de se qualifier pour les championnats de France 2016.

Bravo à elles!



# Sauvegarde du Patrimoine de Boult s/Suippe

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Boult-sur-Suippe organise un parcours-découverte du patrimoine du village, à pied :

Le samedi 10 Octobre 2015 à 14h30. Nous vous accueillerons place de la Mairie. (Prévoir 1h30 à 2h).

Contacts: Mr et Mme Leclère Joël: 03.26.03.83.72 Mr et Mme Romagny Claude: 03.26.03.30.71 ou association.patrimoine@orange.fr

# L'espace culturel du Val de Suippe

## Let's speak english!

L'espace culturel du Val de Suippe vous propose des cours d'anglais pour adultes et étudiants dispensés par John, un écossais pure souche.

Si vous voulez progresser en conversation, en écoute ou à l'écrit ;

Si vous voulez pratiquer votre anglais pour votre plaisir personnel, pour des raisons professionnelles, pour vos voyages à l'étranger ou toute autre raison,

## **LET'S GO! JOIN US!**

Le mardi, il y a 2 groupes :

1<sup>er</sup> groupe de 18h30 à 20h00 pour débutants avec des bases scolaires

2ème groupe de 20h00 à 21h30 pour les personnes parlant anglais

La reprise des cours aura lieu le mardi 22 septembre 2015 à 18h30 au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile gauche de la Mairie.

La première séance est gratuite.

Pour plus d'information, nous serons présents au Carrefour des associations.

Notre assemblée Générale aura lieu le mardi 15 septembre 2015 à 19H30 au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile gauche de la Mairie.

Pour nous joindre : Marie Alvarez (marie@meunier-alvarez.fr) 06 88 09 32 70

# **Sports et Loisirs Pour Tous**

C'est avec plaisir que nous vous annonçons le planning prévisionnel de nos prochaines activités. Comme chaque année, nous vous proposons des nouveautés. Les activités reprendront la troisième semaine de septembre avec possibilité d'une séance d'essai gratuite.

Gymnastique adulte	le lundi 19h-20h ou/et le mardi 14h15/15h15	
Tennis de table adulte	le lundi soir	
Activités physiques pour les 3-5 ans	mardi de 17h15 à 18h00	
<b>NOUVEAUTE!</b> Acrosport 6-10 ans	mardi de 18h15 à 19h15	
Zumba	le mardi de 20h à 21h	
Danse moderne (enfants de la moyenne section de maternelle au collège)	le mercredi après-midi ; 4 créneaux d'une heure selon l'âge	
NOUVEAUTE!  Danse moderne (adultes)  Sous réserve d'un  minimum de 10 inscrits	mercredi 17h45-18h45	
Capoeira adolescents et adultes	mercredi adolescents 19h-20h adultes 20h-21h	
Renforcement musculaire puis Step	le jeudi soir (20h puis 20h45)	
Capoeira enfants	Samedi matin débutants 9h45 -10h30 moyens 10h30-11h30	

Contact : sportsloisirs.boult@gmail.com Notre blog : sportsloisirs-boult.blogspot.fr

## Association des parents d'élèves

Venez nombreux à l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves du Vendredi 2 octobre à 20h30 à la mairie ( salle de réunion au 2ème étage : aile gauche). Cette réunion est ouverte à tous les parents, nous vous attendrons nombreux afin d'élire le bureau de l'APE, de proposer des actions 2015-2016 et de partager cet échange entre parents et enseignants.

Faites passer le message autour de vous pour que les parents souhaitant s'investir puissent rejoindre l'association et contribuer à la poursuite de son dynamisme!

# Bourse à la puériculture, vêtements , jouets tous âges

Installation : Jeudi 22 octobre de 8h30 à 12h & de 14h à 18h30 et vendredi 23 octobre de 8h30 à 11h

Vente : vendredi 23 octobre de 14h à 19h et samedi 24 actobre de 9h à 17h.

Pour tous renseignements:

 $\begin{array}{l} \text{Mme Lefevre Sylviane}: 03.26.03.54.41 \\ \text{Mme Romoa Laurence}: 03.10.16.69.72 \end{array}$ 

Mme Duchaussoy Mary-Line: 03.26.03.30.98

Mme Raach Karen: 03.78.13.66.44

# Amicale des chasseurs de Boult s/Suippe

Une messe sera célébrée en l'honneur de Saint Hubert le dimanche 8 novembre à 10h en l'église de Boult sur Suippe. Elle sera sonnée par les troupes de chasse de Boult sur Suippe, le rallye Golet Varo.

## Club des personnes âgées

Reprise du club depuis le 4 septembre à 14h30. Si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre pour jouer et passer un bon après-midi avec : belote, rummikub, scrabble, chromino, triomino et marche.

En nouveauté, nous vous proposons une initiation au Tarot le mardi de 17h à 18h30.

Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez contacter :

Danielle DELLOUP au 03 26 03 32 84

## Comité des fêtes "Les Boultentrain"

Le 14 juillet a été l'occasion pour le Comité des fêtes "Les Boultentrain" de proposer aux Bouquins une exposition de véhicules militaires (Jeep, GMC) sur la place de la Mairie.

Cette manifestation a rencontré un franc

succès et attiré de nombreuses personnes.

L'après-midi s'est ensuite poursuivie, dans une ambiance conviviale, festive et ensoleillée autour d'un barbecue et de jeux pour enfants et adultes. (Pétanque, jeux d'adresse, jeux d'eau, panier garni...)



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les propriétaires des véhicules, venus en costumes d'époque, qui ont su partager leur passion et qui ont également fait profiter à de nombreuses personnes d'un tour de Jeep!

Si vous avez des remarques ou des suggestions pour nous aider à améliorer nos prestations, n'hésitez pas à nous en faire part!: lesboultentrain@gmail.com ou au 06.23.69.40.24

Si vous souhaitez nous aider pour dynamiser et animer notre village... N'hésitez plus : Rejoigneznous!

Festivement!

Les Boultentrain

## Travaux à venir dans la commune

Lors du conseil municipal du Mardi 8 Septembre 2015 il a été décidé de prendre la Société RAMERY pour réaliser les travaux ci-dessous pour un montant de 173 079.60 € HT en sachant que nous recevrons une subvention dans le cadre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux de 40% de l'Enveloppe Globale.

Ces travaux se dérouleront sur un planning de 4 semaines au maximum entre Octobre et Novembre

**Chemin de Pomacle :** Réfection de la voirie afin de supprimer les ruissellements.

**Chemin des Crayères :** Création de Voirie, trottoir et mise en place des luminaires

**Rue du Pont Nardenne :** Création de trottoir et Enfouissement des Réseaux

# **Conseils municipaux et communautaires**

## **Conseil communautaire**

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 12 octobre.

# Conseil municipal du 8 septembre 2015

Considérant que la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de Reims en date du 25 juin 2015 ;

Considérant le souhait du conseil de remplacer l'adjoint démissionnaire ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue; Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée sera élu.

Il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint qui gardera le rang de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Deux candidats se présentent pour ce poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame LECLERE et Monsieur FORTIER

## 1er tour:

Votants: 19

Suffrages exprimés: 19

Nombre de voix obtenues pour Madame LECLERE: 6 Nombre de voix obtenues pour Monsieur FORTIER: 13 Le conseil municipal proclame élu au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint: Monsieur Jérôme FORTIER. Après concertation en vue du Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaboré localement les propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de **14** membres (non compris les membres de droit, à savoir le Maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir : M DUFRENE Michel, M MANCEAU Georges, M ROMAGNY Claude, M PETIT Jean Marie, M SURPLY Patrick, M DUCREUX Tristan, M RAACH Jean Jacques.

Pour sa part et après en avoir délibéré, le conseil, avec 18 voix pour et 1 abstention, désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir : M BETTINGER Thierry, M BOUCTON Jean, M DUCREUX Jean-Paul, M PLATEAU Régis, Mme PETIT Martine, M BARYLA Grégory, M JACQUINET Michel.

Le rapport d'activités 2014 ainsi que la délibération relative au vote du compte administratif 2014 de la CCVS ont été adressés aux conseillers municipaux en même temps que la convocation. Le compte administratif dans son intégralité est consultable au secrétariat de Mairie.

Pour faire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 9 février 2015, Monsieur le Préfet a pris un arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'aménagement, d'entretien et de valorisation de la Suippe qui sont désormais confiés à la CCVS.

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 juin dernier, les conseillers ont donné leur accord pour remplacer le chauffage de l'église et ont demandé à Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le dossier a été adressé à Monsieur ROBINET le 23 juin dernier et devait être présenté à la commission dans la foulée.

Afin de compléter le dossier, il convient donc de prendre une délibération.

Le coût total des travaux est estimé à 14 094.95 € HT soit 16 913.94 € TTC, réparti comme suit :

- DELESTRE INDUSTRIE pour la partie « fournitures » à 8107.20 € HT
- FME pour la partie « pose » à 5 987.75 € HT Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la réserve parlementaire et par les crédits inscrits au budget 2015 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le remplacement du chauffage de l'église et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier.

La tombe du soldat René CHEVALOT a été retirée de la procédure d'abandon et sera remise en état

Le coût total des travaux est estimé à 1900.00 € HT selon le devis proposé par les Pompes Funèbres Rurales SCHLOESSER.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la commune et par une subvention escomptée et déposée auprès du Souvenir Français.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Souvenir Français pour la remise en état de la tombe de Monsieur René CHEVALOT et à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier.

Le comité « Dynamiser la vie de la commune » organise le 2 octobre prochain un marché de créateurs.

Il convient donc de déterminer un tarif de droit de place pour les exposants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le droit de place pour le marché de créateur à 5 euros.

Actuellement le tarif de location inclut le ménage de la salle des fêtes, ce qui implique que le ménage incombe à la commune.

Afin de clarifier les tarifs, Monsieur le Maire propose au conseil :

- de laisser les tarifs actuels mais en demandant aux locataires de faire le ménage
- de laisser la gratuité pour les associations du village quel que soit le nombre d'utilisations dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix contre et 15 voix pour,

- \* donne son accord pour ne plus inclure le ménage dans le tarif de location
- \* confirme les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes avec la consigne de restituer la salle dans le même état de propreté qu'à l'entrée dans les lieux :
  - 360 euros pour les habitants de la commune
  - 800 euros pour les extérieurs
  - 1000 euros pour les prestataires de service extérieurs et professionnels locaux
- \* donne son accord pour que la caution pour dégradations éventuelles ou annulation tardive de la location reste inchangée soit 600 €
- \* autorise la création d'une seconde caution pour le ménage d'un montant de 60 euros.

Et après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 11 voix pour et 5 personnes qui ne prennent pas part au vote puisqu'elles sont personnellement intéressées par le suiet,

\* donne leur accord pour que la location de la salle des fêtes soit gratuite pour les associations de la commune quel que soit le nombre d'utilisations dans l'année.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable du Trésor, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- \* L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- \* La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- \* La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- \* La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Considérant que la collectivité ne fait pas appel au comptable pour ces questions-là et qu'en plus, l'heure est aux restrictions budgétaires, le Maire propose de ne pas verser les indemnités de conseil au comptable, et ce, pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 18 voix pour,

- décide de ne pas attribuer d'indemnités de conseil au Trésorier Comptable pour toute la durée du mandat.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 24 juillet 2015.

Les candidats étaient invités à remettre leurs offres avant le 24 août 2015 à 15 heures, pour les travaux de voiries (enrobés, création de trottoirs et enfouissement des réseaux) rue du Pont Nardenne, chemin des Crayères et chemin de Pomacle.

Quatre entreprises ont répondu et leurs propositions ont été étudiées par la commission d'appel d'offres le 29 août dernier.

Vu l'analyse des offres effectuée, Considérant l'offre de l'entreprise retenue,

Le conseil, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 17 voix pour,

- Retient l'entreprise RAMERY, pour un montant total hors taxes de 173 079,60 € réparti comme suit :
  - \* 69 123.90 € pour la rue du Pont Nardenne

- \* 92 941.70 € pour le chemin des Crayères
- \* 11 014.00 € pour le chemin de Pomacle
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant les travaux de voiries (enrobés, création de trottoirs et enfouissement des réseaux) rue du Pont Nardenne, chemin des Crayères et chemin de Pomacle.

Madame LECLERE signale que lorsqu'elle est passée au secrétariat, accompagnée de Madame MOURLON et Monsieur PREVOTEAUX, elle n'a pas pu consulter le dossier relatif aux travaux et estime qu'il s'agit là d'un manque de transparence.

Monsieur le Maire répond que les dossiers étaient sur son bureau.

Monsieur DIETRICH, quant à lui, précise que ce dossier est un dossier d'appel d'offres, et qu'à ce titre il n'est pas communicable.

Madame LECLERE estime qu'il n'y a pas eu assez de concertation avec les riverains puisqu' elle-même, ainsi que les propriétaires de jardins, n'ont pas été contactés par la commission. Elle rappelle à Monsieur le Maire que lors de la campagne électorale, elle a pu lire sur le blog de la liste que les travaux seraient toujours réalisés en concertation avec les riverains.

Messieurs DELVILLE, DIETRICH et COMBE indiquent à Madame LECLERE que contrairement à ce qu'elle affirme, la commission urbanisme a bien contacté tous les riverains.

Monsieur le Maire ajoute qu'il commence à être excédé par sa mauvaise foi et qu'elle fait tout pour empêcher le conseil de travailler.

La maîtrise d'œuvre des travaux de voiries (enrobés, création de trottoirs et enfouissement des réseaux) rue du Pont Nardenne, chemin des Crayères et chemin de Pomacle a été confiée à Valoris Ingénierie pour un montant total de 4400 euros.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension du réseau électrique ruelle des Crayères pour permettre le raccordement de la maison située au N° 7 ruelle des Crayères.

Le coût de l'extension est composé d'un montant fixe de 968 € auquel s'ajoute un prix de 39 € par mètre (le fourreau pour l'éclairage public et la tranchée sont compris dans ce prix au mètre).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte le devis du SIEM pour les travaux d'extension cités ci-dessus d'un montant fixe de 968 € + 39 € par mètre (tranchée et fourreau pour l'éclairage public compris),
- **charge** Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier.

Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Kluba M., Marchand M., Mintoff F., Raach K., Tellier S. Illustration : M.Mintoff